

Moi, Herculine B.

Un extrait du témoignage laissé par Herculine Barbin.

« C'en était donc fait. L'état civil m'appelait à faire partie des déportés de cette motite du genre humain, appelé le sexe fort. Moi, élevée jusqu'à l'âge de 21 ans dans les maisons religieuses, au milieu de compagnes timides, j'allais comme Achille laisser loin derrière moi tout un passé délicieux et entrer dans la lice, armé de ma seule faiblesse et de ma profonde inexpérience des hommes et des choses ! » Il ne fallait plus songer à dissimuler. Déjà on en parlait tout bas. La petite ville de S. retentissait de ce singulier événement. Comme toujours, on ajoutait considérablement à la chose. Les uns allaient jusqu'à accuser ma mère d'avoir caché mon véritable sexe pour me sauver de la conscription. D'autres me posaient en vrai don Juan, ayant porté par tout la honte et le déshonneur, et profité effrontément de ma situation pour entretenir secrètement des intrigues amoureuses avec des femmes consacrées au Seigneur. Je savais tout cela et je n'en étais nullement ému. » A B., ce fut bien autre chose. On me vit un beau matin assister à la messe en costume d'homme aux côtés de madame de R., fille de M. de Saint-M. Une ou deux personnes seulement m'avaient reconnu ; c'était bien assez. Toute la ville fut en rumeur. »

Herculine Barbin, Mes souvenirs, La Cause des livres, 2008.

non pas seulement le corps hermaphrodite mais aussi sa personnalité sociale.

Dans cette façon de faire qui se systématisait dès les années 1880, on percevait l'influence du professeur de médecine légale Ambroise Tardieu lorsqu'il publie en 1874 le manuscrit autobiographique laissé par Alexima B., alias Herculine Barbin. Cette hermaphrodite, déclarée fille à sa naissance en 1838, avait été élevée comme femme avant d'endosser les habits d'homme après qu'un examen médical eut diagnostiqué un sexe masculin et que le tribunal civil de Saint-Jean-d'Angely eut ordonné, en 1860, la rectification sur l'acte de naissance du sexe et du prénom en Abel. Incapable de s'adapter à son nouveau sexe social, Herculine Barbin se suicida en 1868. En rendant publique cette histoire, Tardieu contribua à infléchir le regard porté sur l'individu hermaphrodite, attirant l'attention de ses collègues sur les contrecoups sociaux funestes des « erreurs de sexe » commises à la naissance.

L'hermaphrodite intéresse dès lors au-delà de la médecine légale ou de l'anatomie, et touche à de nouvelles spécialités comme la gynécologie, la psychologie, la neurologie ou la gynécologie. Présent dans les tribunaux pour des demandes en rectification de sexe ou des procès retentissants en nullité de mariage, il occupe aussi les juristes et, plus largement, l'opinion publique.

L'hermaphrodite représente également un autre versant d'une question àprement débattue au même moment, notamment sous l'influence des féministes : celle des identités sexuelles et des

SIXIÈME SIÈCLE : LES HERMAPHRODITES SOUS TUTELLE MÉDICALE

Au XVIII^e siècle, ce n'est plus tant le mélange des sexes qui est mis en avant dans l'hermaphroditisme que la conformation vicieuse de l'appareil génital.

En 1765, écrivant dans *l'Encyclopédie* de Diderot et d'Alambert, le chevalier de Jaucourt insiste sur les complexités anatomiques présentées par les hermaphrodites et les sources d'erreurs d'identité de sexe qu'elles engendrent. Une telle approche amorce celle des médecins du siècle suivant.

En 1836, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, fils du célèbre naturaliste, s'en tient dans son volume de traité de tératologie à l'observation des organes génitaux pour capter l'identité de sexe. Il produit un classement sophistiqué, répartissant les appareils génitaux en trois zones anatomiques : la « partie profonde » (ovaires ou testicules), la « partie intermédiaire » (utérus ou prostate) et la « partie externe » (clitoris, grandes et petites lèvres ou pénis et scrotum). De l'examen de l'appareil génital envisagé dans sa globalité pour déterminer le sexe, les médecins vont, au cours du XIX^e siècle, s'arrêter aux seules gonades (glandes sexuelles) comme marqueuses du sexe : à partir des années 1880, un consensus émerge pour leur soumettre l'attribution d'une identité sexuelle ; même après, le testicule fait l'homme, l'ovaire la femme. A travers l'Europe et les Etats-Unis, ce champ d'investigation médical se développe, se structure, se densifie, se diversifie, pour mieux s'approprier

ce titre, peuvent être condamnées, exécutées, brûlées, leurs cendres jetées au vent. Encore en 1599, une nommée Antide Collas est inculpée en raison de son hermaphroditisme. Les médecins chargés de l'examiner rapportent qu'elle doit l'hétérodoxie de son anatomie génitale au « commerce infâme » entretenu avec les démons, ce que, soumise à la question, elle « avoue » avant d'être brûlée vive sur la place publique de Dole.

C'est à compter surtout des dernières décennies du XVI^e siècle, avec notamment Ambroise Paré, que les médecins forgeront un discours scientifique sur les monstres en général et les hermaphrodites en particulier, en les détachant de toute référence à Dieu et au diable. On assiste dès lors à un changement de perception par la société : l'hermaphrodite n'est plus condamnable en tant que tel, mais la justice et les médecins lui demandent de choisir le sexe qui domine en « lui » et d'adopter les vêtements qui vont avec. Il ne peut donc plus être condamné que s'il fait usage de son sexe mineur, comme le rapporte l'avocat Louis d'Héricourt à propos d'un hermaphrodite masculin accusé de sodomie : « Par arrêt du Parlement de Paris, de l'an 1603, un hermaphrodite, qui avait choisi le sexe viril qui dominait en lui, et qui fut convaincu d'avoir usé de l'autre, fut condamné à être pendu et brûlé. »

En 1836, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, fils du célèbre naturaliste, s'en tient dans son volume de traité de tératologie à l'observation des organes génitaux pour capter l'identité de sexe. Il produit un classement sophistiqué, répartissant les appareils génitaux en trois zones anatomiques : la « partie profonde » (ovaires ou testicules), la « partie intermédiaire » (utérus ou prostate) et la « partie externe » (clitoris, grandes et petites lèvres ou pénis et scrotum). De l'examen de l'appareil génital envisagé dans sa globalité pour déterminer le sexe, les médecins vont, au cours du XIX^e siècle, s'arrêter aux seules gonades (glandes sexuelles) comme marqueuses du sexe : à partir des années 1880, un consensus émerge pour leur soumettre l'attribution d'une identité sexuelle ; même après, le testicule fait l'homme, l'ovaire la femme. A travers l'Europe et les Etats-Unis, ce champ d'investigation médical se développe, se structure, se densifie, se diversifie, pour mieux s'approprier

ce titre, peuvent être condamnées, exécutées, brûlées, leurs cendres jetées au vent. Encore en 1599, une nommée Antide Collas est inculpée en raison de son hermaphroditisme. Les médecins chargés de l'examiner rapportent qu'elle doit l'hétérodoxie de son anatomie génitale au « commerce infâme » entretenu avec les démons, ce que, soumise à la question, elle « avoue » avant d'être brûlée vive sur la place publique de Dole.

C'est à compter surtout des dernières décennies du XVI^e siècle, avec notamment Ambroise Paré, que les médecins forgeront un discours scientifique sur les monstres en général et les hermaphrodites en particulier, en les détachant de toute référence à Dieu et au diable. On assiste dès lors à un changement de perception par la société : l'hermaphrodite n'est plus condamnable en tant que tel, mais la justice et les médecins lui demandent de choisir le sexe qui domine en « lui » et d'adopter les vêtements qui vont avec. Il ne peut donc plus être condamné que s'il fait usage de son sexe mineur, comme le rapporte l'avocat Louis d'Héricourt à propos d'un hermaphrodite masculin accusé de sodomie : « Par arrêt du Parlement de Paris, de l'an 1603, un hermaphrodite, qui avait choisi le sexe viril qui dominait en lui, et qui fut convaincu d'avoir usé de l'autre, fut condamné à être pendu et brûlé. »

En 1836, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, fils du célèbre naturaliste, s'en tient dans son volume de traité de tératologie à l'observation des organes génitaux pour capter l'identité de sexe. Il produit un classement sophistiqué, répartissant les appareils génitaux en trois zones anatomiques : la « partie profonde » (ovaires ou testicules), la « partie intermédiaire » (utérus ou prostate) et la « partie externe » (clitoris, grandes et petites lèvres ou pénis et scrotum). De l'examen de l'appareil génital envisagé dans sa globalité pour déterminer le sexe, les médecins vont, au cours du XIX^e siècle, s'arrêter aux seules gonades (glandes sexuelles) comme marqueuses du sexe : à partir des années 1880, un consensus émerge pour leur soumettre l'attribution d'une identité sexuelle ; même après, le testicule fait l'homme, l'ovaire la femme. A travers l'Europe et les Etats-Unis, ce champ d'investigation médical se développe, se structure, se densifie, se diversifie, pour mieux s'approprier

1. Michel Foucault a réédité d'Herculine Barbin en marge de son *Histoire de la sexualité* : Herculine Barbin dite Alexima B., Gallimard, 1978, rééd. 2007.